



Demande de visa suite au regroupement familial

Par **afri_cain93**, le **04/11/2013 à 18:07**

Bonjour je me permets de vous écrire parce que ma femme a déposé sa demande de visa suite à l'avis favorable du préfet après ma demande de regroupement familial. au moment de la demande de visa .le consulat avait signifié qu'ils vont procéder a une vérification de ses actes de l'état qui peut prendre 8 mois. et cela fait quasiment 9 mois et on n' a aucune nouvelle. je voudrais juste savoir ce qu'il faut faire. merci d'avance

Par **youris**, le **04/11/2013 à 18:31**

bjr,
dans certains pays où l'état civil n'est guère fiable, ces vérifications peuvent demander du temps, temps que met l'état civil du pays de votre épouse pour répondre.
cdt